



En vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION DU PRESIDENT

Le Président,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président,
VU l'offre de prêt établie par la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 4 avril 2025,

DECIDE

Article 1 : de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 3 326 504,00 € (trois millions trois-cent-vingt-six mille cinq-cent-quatre euros) ayant pour objet d'assurer l'acquisition de 14 parcelles situées sur les ZAE de CHAMPVANS, DOLE, PARCEY et TAVAUX.

Article 2 : de souscrire auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un Contrat de Prêt constitué d'une ligne de prêt d'un montant total de 3 326 504€ dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne de prêt : GAIA Territorial Court Terme
- Montant du prêt : 3 326 504 Euros
- Durée phase de préfinancement : sans
- Durée amortissement : 15 ans
- Différé d'amortissement : 168 mois (14 ans)
- Périodicité échéances : Trimestrielles
- Index : Livret A (LA)
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,80 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Profil Amortissement : prioritaire
- Remboursement anticipé obligatoire : uniquement en cas de cession de parcelles, aucune indemnité due
- Remboursement anticipé volontaire : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant indemnités actuarielles
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 1 990,00 Euros

Article 3 : dit que la dépense prévisionnelle est imputée au budget 2025.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Communautaires et Madame la Directrice des Finances sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants :

- Direction des Finances / Service Facturier : 1
- Moyens Généraux : 1
- Caisse des Dépôts et Consignations : 1

Fait à Dole,



Signé électroniquement
Le 8 avril 2025
PRESIDENT DE LA CA DU GRAND DOLE
Jean-Pascal FICHÈRE

Seul ce document numérique a valeur juridique